



[www.partenariat20142020.fr](http://www.partenariat20142020.fr)



LE GOUVERNEMENT

## CONCERTATION NATIONALE SUR L'ACCORD DE PARTENARIAT 2014-2020

### SEMINAIRE INTERREGIONAL

26 MARS 2013, DATAR – SALLE OLIVIER GUICHARD

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

#### Préambule

Une **concertation nationale** a été lancée en décembre 2012 dans le cadre de l'élaboration de l'**Accord de Partenariat**, qui fixera les orientations stratégiques de la mise en œuvre des fonds européens pour la période 2014-2020 en France. Suite à la **consultation écrite du Partenariat National**, composé de plus de 350 organisations, **16 séminaires thématiques et territoriaux** ont été planifiés entre mi-mars et mi-avril 2013.

Le séminaire relatif à l'approche interrégionale, présidé par la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), a rassemblé **environ 90 participants** (collectivités locales, administrations centrales et déconcentrées, acteurs socio-économiques et environnementaux et acteurs de la société civile).

Les objectifs du séminaire étaient les suivants :

- Partager avec le Partenariat National les **orientations données par la Commission européenne**,
- Produire des **arguments** et des éléments de langage pour alimenter la stratégie de l'Accord de Partenariat,
- Réfléchir collectivement sur les **objectifs et priorités** relatifs à l'approche interrégionale,
- Approfondir la réflexion sur les **types d'investissements à financer** en France.



*Les travaux de la concertation nationale sur l'accord de partenariat 2014-2020 sont cofinancés par l'Union européenne dans le cadre d'Europ'Act. L'Europe s'engage en France avec les fonds européens.*



## Principales thématiques évoquées lors du séminaire

### 1. L'approche interrégionale dans la programmation 2014-2020

En introduction au séminaire, il a été rappelé que l'approche interrégionale couvre ici 3 types de territoires - les massifs, les fleuves et les littoraux - qui ont des enjeux spécifiques et des identités fortes. Les membres du Partenariat National présents s'interrogent sur la façon dont les fonds européens vont contribuer à l'animation de ces programmes sur la période 2014-2020, d'autant plus qu'un certain nombre de questions techniques reste à ce stade sans réponse. Une montée en puissance est à prévoir dès que la rédaction des programmes opérationnels sera engagée et que les arbitrages politiques auront été faits.

Actuellement, cinq massifs (Alpes, Massif Central, Jura, Pyrénées et Vosges) bénéficient d'un programme autonome ou d'un volet interrégional et quatre bassins fluviaux (Rhône, Loire, Garonne et Seine) bénéficient d'un programme plurirégional. Ces dispositifs ont mobilisé environ 200 millions d'euros de crédits européens sur la période 2007-2013. L'expérience acquise par la France dans ce type de programmes a été reconnue par la Commission européenne, ce qui plaide pour la reconduction de dispositifs interrégionaux après 2013. La plus-value de l'action interrégionale dans la manière de s'organiser et/ou dans les résultats est admise par tous. Il s'agit d'un acquis sur lequel il semble possible de bâtir des projets ambitieux.

Le littoral est un territoire spécifique car il est à la fois limité, convoité et fragile. Les littoraux sont en effet soumis à de nombreux aléas qui se trouvent exacerbés par le changement climatique (ex : érosion et submersion marine). Face à ces risques, il apparaît nécessaire d'y renforcer la régulation des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels. A l'inverse des massifs et des bassins fluviaux, les littoraux ne disposent pas de programme opérationnel dédié sur la période 2007-2013. Il n'est pas prévu d'évolution sur ce point pour la programmation 2014-2020.

Néanmoins, il a été souligné lors du séminaire que des approches territoriales intégrées et non plus sectorielles du littoral doivent être favorisées dans les programmes opérationnels régionaux sur la période à venir.

La gouvernance du littoral, longtemps peu lisible, a eu plus de difficultés à s'organiser que celle des massifs et des fleuves. Aujourd'hui, à travers la création des façades et des conseils maritimes de façade, le littoral va pouvoir entrer dans l'interrégional et dépasser les frontières administratives régionales. Il est apparu lors du séminaire que la gouvernance est un élément essentiel des programmes opérationnels interrégionaux puisque la taille du partenariat à mobiliser (Etat / Collectivités / Société civile) pour construire les projets interrégionaux constitue une complexité spécifique à ce type de programmes.

L'innovation et sa définition est un sujet soulevé par plusieurs membres du Partenariat National. Ces derniers soulignent que l'innovation ne doit pas se limiter à l'innovation technologique et qu'elle peut aussi être organisationnelle ou marketing. Innover doit être entendu dans un sens large et signifie « faire autrement ».

Autre sujet d'interrogation pour les membres du Partenariat National : il s'agit de l'application du principe de concentration thématique pour les programmes opérationnels interrégionaux. Aujourd'hui, aucune réponse ferme ne peut être faite à ce propos. Néanmoins, il semble envisageable que les programmes opérationnels interrégionaux ne soient pas soumis à cette règle avec autant de rigueur. Un des membres du Partenariat National rappelle par ailleurs que l'OT5 relatif à l'adaptation au changement climatique et à la prévention et à la gestion des risques ne fait pas partie des objectifs thématiques « prioritaires » qui vont concentrer 80 % des fonds FEDER et FSE alors même que cette thématique est absolument primordiale pour les massifs, les fleuves et les littoraux. Néanmoins, les membres du Partenariat National ne renient pas les effets positifs d'une concentration thématique

(atteindre un seuil critique), ils s'interrogent sur les sujets qui doivent concentrer une part importante des fonds européens dans le cadre de l'approche interrégionale.

Pour la programmation à venir, aucune répartition des fonds FEDER n'a été faite à l'heure actuelle, ne sachant pas quelle sera l'enveloppe globale attribuée à la France.

- *Sur la présentation des territoires et le bilan de la période 2007-2013: cf. powerpoint de présentation de Mireille Guignard sur la préservation du littoral et de Xavier Chauvin sur les programmes plurirégionaux massifs et fleuves.*

## 2. Les approches interrégionales et l'innovation

Le débat sur ce thème s'est organisé autour de deux sujets transversaux que sont le changement climatique et la formation. Néanmoins, le champ des programmes opérationnels interrégionaux couvre plus largement l'ensemble des dimensions du développement durable. Il a été mentionné qu'il n'y a pas d'opposition entre nature, social et économie dans ces territoires. Les massifs, les littoraux et les bassins fluviaux ne sont pas vides d'habitants et la préservation de la nature doit aussi être vue comme la gestion d'un capital pour la poursuite des activités économiques. Il est ainsi souhaitable que notre vision de ces territoires intègre les trois composantes du développement durable.

### Le changement climatique

Les différentes interventions ont mis en avant plusieurs thèmes en matière de gestion du changement climatique :

- *Pour les fleuves à travers l'exemple du Rhône* : le changement climatique impacte le bassin fluvial du Rhône (risque d'inondation, phénomène de réchauffement des eaux, risque de submersion marine en Camargue...). Face à cet enjeu, une stratégie a été élaborée au sein du Plan Rhône. Elle met l'accent sur l'adaptation (quantifier la ressource, mener des études, concilier les usages) et sur la lutte (réduction des émissions via un report modal de la route vers le fleuve, une politique de tourisme durable...).
- *Pour les massifs à travers l'exemple de sites pilotes dans les Alpes* : une expérimentation de gestion intégrée des risques naturels a été menée dans les Alpes par le PARN<sup>1</sup>. Il s'agissait de décloisonner, sur un plan technique et organisationnel, la question des risques en montagne, à travers de nouvelles pratiques de gouvernance et d'actions innovantes adaptées aux attentes des acteurs locaux dans un objectif de développement territorial plus durable.
- *Pour les littoraux à travers l'exemple du littoral Aquitain* : L'érosion côtière est un fait indiscutable qui génère des dégâts pouvant aujourd'hui entraîner un risque pour la vie humaine et des situations d'urgence en Aquitaine, d'où l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion du trait de côté par le GIP Aquitain. Déclinaison de la stratégie nationale, la stratégie régionale de gestion du trait de côte en Aquitaine se décompose en 3 parties : un diagnostic de l'érosion dans la région, un document d'orientation et d'actions et un guide de l'action locale.

Ces exemples mettent en exergue deux éléments importants dans l'appréhension du lien entre approches interrégionales et changement climatique. Tout d'abord, les projets menés ont tous fait appel à un travail partenarial multi échelle et multi niveau. La gouvernance semble ainsi au cœur de la bonne réalisation des projets. Ensuite, l'anticipation est la clé d'une bonne adaptation au changement climatique, elle passe par un travail continu d'observation et de production de la connaissance (ex : Observatoire de la côte aquitaine).

---

<sup>1</sup> Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels

- *Sur le changement climatique : cf. powerpoint de présentation de Vincent Boudières sur les sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes (Présentation de l'opération CIMA-POIA), de Nicolas Castay sur la stratégie régionale de gestion de la bande côtière (littoral Aquitain) et de Guillaume Rousset sur le Plan Rhône et les enjeux liés au changement climatique.*

## La formation

La formation des navigants est une problématique essentielle dans la promotion de la voie d'eau et de son environnement. Face à un accroissement du trafic et à une augmentation du nombre d'incidents sur le Rhône, une prise de conscience collective a eu lieu : le Rhône est un fleuve où la navigation est parfois difficile. Ainsi, un projet de simulateur de pilotage a été élaboré et mis en œuvre en partie grâce à des fonds européens dans le cadre d'un programme opérationnel interrégional.

Le projet souligne la complémentarité des actions entre les investissements et la formation. Le Partenariat National a mis en exergue l'importance de pouvoir mobiliser également le FSE dans les programmes interrégionaux.

- *Sur la formation : cf. powerpoint de présentation de Bernard Celle sur la problématique de formation des navigants.*

### 3. L'articulation entre les approches régionales, interrégionales et transnationales

Il a été souligné lors du séminaire que la complémentarité des niveaux et des échelles est prévu dans l'Accord de Partenariat. Néanmoins, se pose la question de la concordance entre les calendriers français, italien et espagnol notamment, un travail en commun s'avérant nécessaire pour garantir une cohérence d'ensemble.

L'articulation entre approche régionale, interrégionale et transnationale se fonde sur le principe de subsidiarité. Ainsi, les intervenants représentant les Plans Loire et Rhône ont souligné le fait qu'il s'agit d'un outil parmi d'autres et qu'il est important de résister à la tentation de multiplier les actions au sein d'un Plan fleuve. En effet, la recherche de la plus-value de l'approche plurirégionale est nécessaire, parfois un recentrage des activités s'impose.

Le Conservatoire du littoral agit à différentes échelles (locale, nationale et transversale). Son action de protection des côtes et des rivages lacustres s'exerce à travers une gouvernance nationale (Conseil d'administration) mais aussi une gouvernance locale (9 conseils de rivage, des délégations régionales et interrégionales) et transversale (délégations transversales Outre-mer, Lacs, Communication et International).

L'Association européenne des élus de montagne milite pour la montée en puissance de l'approche territoriale en Europe. Selon elle, l'approche territoriale la plus pertinente est une approche par aire fonctionnelle : une approche par massifs (interrégionale voire macro régionale), une approche par vallée (intercommunale) et une liaison entre urbain et rural.

Alors que les Alpes pourraient être la 3<sup>ème</sup> macro-région européenne, le lien entre les métropoles et le massif apparaît comme le sujet principal pour traiter plusieurs enjeux différents de l'espace alpin (changement climatique, compétitivité, changement démographique...).

L'articulation entre les approches régionales, interrégionales et transnationales suppose une harmonisation et une simplification à tous les niveaux pour être efficace, notamment afin de mettre en place des projets interfonds. En ce qui concerne le souhait d'une simplification, il s'agit par ailleurs de faire la différence entre ce qui est de la responsabilité des règlements communautaires et des règlements français. Enfin, les membres du Partenariat National s'interrogent sur la pertinence des

contrôles a priori et prônent davantage les contrôles a posteriori avec possibilité de sanction lorsque cela s'avère nécessaire.

- *Sur les approches régionales, interrégionales et transnationales : cf. powerpoint de présentation de Guillemette Rolland sur les différentes échelles d'action du Conservatoire du littoral, de Claire Delvaux-Ros sur la gouvernance du Plan Loire et de Nicolas Evrard sur le projet de stratégie macrorégionale pour les Alpes.*

## Principaux intervenants

- Xavier Chauvin, DATAR
- Julie Gourden-Brunet, DATAR
- Mireille Guignard, Direction de l'eau et de la biodiversité, MEDDE
- Guillaume Rousset, SGAR Rhône-Alpes
- Vincent Boudières, Pôle alpin d'étude et de recherche pour la prévention des risques
- Nicolas Castay, GIP Littoral Aquitain
- Bernard Celle, Association Promofluvia
- Guillemette Rolland, Conservatoire du littoral
- Claire Delvaux-Ros, SGAR Centre
- Nicolas Evrard, Association européenne des élus de montagne